

ANNEXE 1 – Volet 1 : Priorités par Filière pour 2017

A – Filière Fruits et Légumes et cultures spécialisées

Filière Fruits et Légumes Frais

National :

Priorité n°1 : développer la consommation des fruits et légumes

- Connaître les déterminants de la consommation des fruits et légumes
- Qualifier et mesurer la qualité (nutritionnelle, organoleptique, sociétale)
- Diversifier l'offre en proposant de nouvelles présentations adaptées à l'évolution des modes de consommation et des produits adaptés aux différents circuits de commercialisation

Priorité n°2 : sécuriser les consommateurs et répondre aux attentes sociétales

- Diminuer les externalités négatives de la filière et en renforcer les aménités
- Maîtriser les contaminants et leur évolution
- Elaborer de nouvelles technologies d'identification et de traçabilité

Priorité n°3 : augmenter l'efficacité des entreprises de la filière dans un contexte de forte compétition européenne

- Optimiser le post-récolte tout en conservant la qualité
- Adapter les itinéraires techniques
- Disposer d'un matériel végétal performant (1)

Régional :

Priorité n°1 : augmenter l'efficacité des entreprises de la filière dans un contexte de forte compétition européenne

- Disposer d'un matériel végétal performant (1)
- Adapter les itinéraires techniques
- Optimiser le post-récolte tout en conservant la qualité

Priorité n°2 : sécuriser les consommateurs et répondre aux attentes sociétales

- Maîtriser les contaminants et leur évolution
- Diminuer les externalités négatives de la filière et en renforcer les aménités
- Elaborer de nouvelles technologies d'identification et de traçabilité

Priorité n°3 : développer la consommation des fruits et légumes

- Connaître les déterminants de la consommation des fruits et légumes
- Qualifier et mesurer la qualité (nutritionnelle, organoleptique, sociétale)
- Diversifier l'offre en proposant de nouvelles présentations adaptées à l'évolution des modes de consommation et des produits adaptés aux différents circuits de commercialisation

Filière pomme de terre

Priorité n°1 : augmenter l'efficacité des entreprises de la filière pour répondre aux demandes sociétales (qualité, environnement...) et à l'enjeu sanitaire avec un optimum économique dans le contexte de forte compétition

- Recherche de solutions alternatives de production
- Développement des nouvelles technologies (capteurs, détection...)
- Optimiser le post-récolte (manipulation, conservation, énergie, évaluation qualité...)
- Adapter les itinéraires techniques

Disposer d'un matériel végétal performant (évaluation continuum post inscription, phénotypage, génotypage...)

Priorité n°2 : développer la consommation de pomme de terre (toutes formes)

Qualifier et mesurer la qualité (nutritionnelle, organoleptique...)

Diversifier l'offre produit

Mise au point de process de mise en œuvre

Filière truffe

Priorité n°1 : Accroître et régulariser la production par amélioration des « rendements » et extension des superficies

- Amélioration ou élaboration des itinéraires techniques innovants (pour les principales espèces de Tuber) y compris sexualité, apport de spores, nutrition, ...
- Gestion de l'arbre support et des plantes compagnes, qualité des plants truffiers
- Optimisation des conditions et des modalités de plantation

Priorité n°2 : Adapter les modes de production aux conditions climatiques et anticiper les changements globaux prévisibles

- Gestion raisonnée de l'eau
- Evolution des pratiques pour une protection des truffes vis à vis des aléas (chaleur, sécheresse, gel)
- Adaptation des espèces végétales associées

Priorité n°3 : Améliorer la maîtrise des qualités organoleptiques et physiques au champ et post récolte en frais et en transformé

- Qualifier la maturité organoleptique (indicateurs objectifs, cinétique d'évolution, ...)
- Evaluation de la maturité des truffes (analyses microscopiques)
- Technologies de conservation post récolte
- Optimiser le post-récolte jusqu'au consommateur
- Produits dérivés des truffes

Priorité n°4 : Renforcer la valorisation des territoires par la trufficulture

- Valorisation des paysages et de la biodiversité associée
- Conservation et gestion de sites naturels remarquables y compris réhabilitation d'anciennes truffières

Filière Fruits et Légumes destinés à la Transformation

Priorité n°1 :

Rechercher des variétés performantes et /ou tolérantes aux bioagresseurs, adaptées aux contraintes environnementales et aux exigences des marchés (aptitude à la transformation)

(1)

Développer des moyens de protection des cultures intégrant le volet environnemental, tels que le biocontrôle

Rechercher de nouveaux itinéraires techniques visant à une diminution des intrants

Améliorer la gestion des ressources et effluents à tous les stades de la filière (production, transformation...) (2)

Améliorer la qualité des produits (sanitaire, nutritionnelle et organoleptique) (2)

Sécuriser le consommateur par la maîtrise des contaminants (2)

Priorité n°2 :

Moderniser les outils de production (matériels agricoles spécialisés, mécanisation des exploitations pour l'amélioration des techniques de travail et de récolte...)

Rechercher des technologies innovantes en emballages et en conservation (2)

Filière Tabac

Priorité n°1 : L'obtention variétale (1)

Priorité n°2 : La protection de la plante contre les bioagresseurs et les plantes invasives

Priorité n°3 : La mécanisation (récolte et/ou effeuillage pour le Burley)

Filière apicole

Priorité n°1 : Développer le cheptel apicole.

- Etudier les causes de pertes, d'affaiblissement et d'anomalie de comportement de cheptel :
 - o élaborer une méthodologie de recueil des données et organiser une base de données des résultats de contrôles et de mesures de résidus de pesticides dans les colonies d'abeille,
 - o développer une approche multifactorielle des troubles des colonies d'abeilles.
- Limiter les causes de pertes, d'affaiblissement et d'anomalie de comportement de cheptel : faire évoluer les traitements de lutte contre les dangers sanitaires, notamment la varrose, et contribuer à l'élaboration des plans de lutte sanitaire nationaux et régionaux
- Favoriser le maintien et le développement du cheptel :
 - o améliorer les ressources alimentaires des abeilles.
 - o expérimenter des principes de conduite de cheptels (environnement de la colonie, pratiques apicoles).

Priorité n° 2 : Identifier et valoriser les produits de la ruche

- Améliorer la connaissance de la composition des miels,
- Elaborer des outils de lutte contre l'adultération.

B - Filière viticole et cidricole

Filière Viticole

Priorité n°2 :

- Innovation variétale et clonale, qualité sanitaire du matériel végétal (1)
- Réduction des intrants phytosanitaires, dont la viticulture biologique et le biocontrôle
- Itinéraires de production compétitifs et durables, adaptés au changement climatique
- Maîtrise de la qualité organoleptique et sanitaire des vins en lien avec leur adaptation aux marchés
- Nouvelles méthodes d'enrichissement
- Valorisation des paysages viticoles et de la biodiversité associée

Priorité n°3 :

- Evaluation et gestion des impacts environnementaux de la vitiviniculture
- Hygiène, traçabilité et contrôle des vins
- Réponse aux attentes environnementales de traitement des sous-produits

Le Conseil Spécialisé de la filière a validé le 19 mai les priorités pour la viticulture.

La priorité n°1 est la lutte contre le dépérissement de la vigne. Cette dernière n'est pas prise en compte dans l'appel à projets expérimentation 2017 car un appel à propositions sur le sujet sera lancé en fin d'année.

Filière Cidre

Priorité n°1 :

- Adapter les itinéraires techniques de production des fruits
 - o Régularité de la production et productivité,

- Lutte contre les ravageurs et maladies,
 - Incidence des pratiques culturales et des conditions de culture sur les caractéristiques des fruits,
 - Conduite du verger cidricole en « Agriculture Biologique »,
 - Conception de système de production à haute performance environnementale,
 - Intégrer le changement climatique.
- Maîtriser les procédés de transformation
 - Maîtrise des saveurs
 - Maîtrise de l'arôme
 - Maîtrise de la couleur
 - Maîtrise de la stabilité des produits
 - Optimiser les dépenses énergétiques

Priorité n°2 :

- Adaptation du matériel végétal (1)
 - La caractérisation et l'évaluation des qualités agronomiques et technologiques des variétés locales (1)
 - L'évaluation de variétés européennes (1) ;
 - La création variétale et la mise au point de méthodes d'aide à la sélection (1).
- Conserver et optimiser le potentiel des fruits à transformer
 - Influence des itinéraires de récolte sur la qualité des fruits, des jus et des cidres
 - Evaluation du comportement des fruits à l'approche de la maturité
 - Identification des facteurs de la production de la patuline

C - Filière Céréales y compris le riz:

Volet 1 - projets régionaux uniquement (semences et céréales grains du champ à la sortie organisme stockeur)

Priorité n°1 : Accroître la compétitivité ;

Sous priorité 1

- Maîtrise des rendements
- Amélioration de la qualité technologique et sanitaire ;
- Adaptation des produits aux marchés (traçabilité, sécurité sanitaire, valorisation des matières premières, attentes sociétales, exigences nutritionnelles, alimentation animale).

Sous priorité 2

- Amélioration des rendements.

Priorité n°2 : Développer des pratiques économiquement et écologiquement performantes

- Optimisation des intrants ;
- Gestion de l'eau ;
- Valorisation des potentialités des sols ;
- Economie d'énergie ;
- Maîtrise des bio-agresseurs ;
- Innovations technologiques ;
- Impact du climat et effet de serre sur le sol.

D - Filière Horticulture

National :

Priorité n°1 : Analyser les marchés, identifier les nouveaux produits et disposer d'un matériel végétal performant

- Comprendre les attentes des utilisateurs du végétal,
- Développer des produits et dispositifs répondant aux nouveaux marchés,
- Adapter et rechercher de nouveaux débouchés et de nouvelles gammes de végétaux répondant aux besoins des marchés (consommateurs + collectivités)
- Connaître le comportement des végétaux vis-à-vis des facteurs biotiques (maladies et ravageurs) et abiotiques

Priorité n°2 : Améliorer la performance des entreprises

- Développer la connaissance des interactions culture / milieu et les moyens de régulation de la pression en maladies ou ravageurs
- Disposer des moyens de contrôle et de protection contre les bioagresseurs adaptés aux usages de la filière et maîtriser les conditions d'application,
- Elaborer des systèmes de culture permettant d'améliorer la biodiversité, tout en assurant une rentabilité suffisante,
- Avoir des conduites de cultures économes en intrants : optimiser la gestion de l'eau et des pratiques fertilisantes, réduire la consommation d'énergie...

Priorité n°3 : Améliorer la qualité des produits

- Déterminer les étapes sensibles pour le maintien de la qualité des produits tout au long de la filière et lever les points critiques
- Optimiser le post-récolte tout en maintenant la qualité

Régional :

Priorité n°1 : Améliorer la performance des entreprises

- Développer la connaissance des interactions culture / milieu et les moyens de régulation de la pression en maladies ou ravageurs
- Disposer des moyens de contrôle et de protection contre les bioagresseurs adaptés aux usages de la filière et maîtriser les conditions d'application,
- Elaborer des systèmes de culture permettant d'améliorer la biodiversité, tout en assurant une rentabilité suffisante,
- Avoir des conduites de cultures économes en intrants : optimiser la gestion de l'eau et des pratiques fertilisantes, réduire la consommation d'énergie...

Priorité n°2 : Analyser les marchés, identifier les nouveaux produits et disposer d'un matériel végétal performant

- Comprendre les attentes des utilisateurs du végétal,
- Développer des produits et dispositifs répondant aux nouveaux marchés,
- Adapter et rechercher de nouveaux débouchés et de nouvelles gammes de végétaux répondant aux besoins des marchés (consommateurs + collectivités)
- Connaître le comportement des végétaux vis-à-vis des facteurs biotiques (maladies et ravageurs) et abiotiques

Priorité n°3 : Améliorer la qualité des produits

- Déterminer les étapes sensibles pour le maintien de la qualité des produits tout au long de la filière et lever les points critiques
- Optimiser le post-récolte tout en maintenant la qualité

E - Filières protéagineux, fourrages séchés et Cultures textiles et filière Oléagineux (y compris oléiculture)

Priorité n°1 : Accroître pour les agriculteurs l'attractivité des cultures de protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles :

- Maîtrise des rendements,
- Amélioration de la qualité technologique et sanitaire,
- Optimisation des itinéraires techniques,
- Identifier et lever les freins des cultivateurs pour développer ces cultures.

Priorité n°2 : Développer des pratiques et des filières économiquement et écologiquement performantes :

- Optimisation des apports d'engrais et de produits phytosanitaires,
- Valoriser l'association et la rotation des cultures,
- Innovations agronomiques,
- Lutte et maîtrise des bio-agresseurs,
- Traçabilité et sécurité sanitaire,
- Innovation énergétique globale.

Priorité n°3 : Développer les débouchés existants et trouver de nouvelles valorisations :

- Adaptation des produits agricoles aux marchés (valorisation des matières premières, attentes sociétales, exigences nutritionnelles, alimentation animale, débouchés non alimentaires...).

F – Filière Plantes à parfum aromatiques et médicinales

Priorité n°1 : Maîtriser les aléas de production :

- Disposer d'un matériel végétal résistant ou tolérant,
- Adapter les itinéraires techniques et recherche d'itinéraires alternatifs, notamment ceux permettant d'associer la performance environnementale aux performances économiques et sociales ,
- Définition d'itinéraires pour de nouvelles productions de PPAM pour les producteurs fortement impactés par le dépérissement cherchant à se diversifier,
- Établissement de solutions de lutte contre les ravageurs et enherbement des cultures, y compris la disponibilité en produits phytosanitaires (homologation),
- Amélioration, optimisation des techniques de production BIO,
- Innovations et améliorations des matériels de production, récolte et transformation de PPAM, collecte et analyse de données visant l'optimisation des performances.

Priorité n°2 : Développer la production et la commercialisation en améliorant l'efficacité des entreprises :

- Recherche de nouveaux usages (valorisation des actifs naturels végétaux dans les compléments alimentaires, en protection des cultures, en élevage avec l'alimentation animale et l'aroma-phytothérapie vétérinaire, dans les process de vinification, de désinfection des matériels et bâtiments, ...) et de nouveaux produits ,
- Mise en place de produits identifiants (BIO, AOP, IGP, « authentique , gammes locales »),
- Améliorer la qualité des produits notamment en réponse aux besoins de l'aval,
- Recherche et développement sur la réduction des coûts , l'augmentation des rendements,
- Acquisition de références techniques.

G – Filière Sucre

Priorité n°1 : Optimiser les pratiques agricoles

- Développer / généraliser / améliorer le pilotage de la fertilisation et des traitements phytosanitaires
- Expérimenter / réintroduire le désherbage mécanique / les auxiliaires de la culture

Priorité n°2 : Améliorer la qualité des semences

- Améliorer la qualité de la multiplication des semences

Priorité n° 3 : Allonger la durée de campagne des sucreries

- Améliorer les conditions de stockage au champ (paillage, bâchage...)

Priorité n°4 : Optimiser la qualité des betteraves livrées (tare terre, déchets...)

- Améliorer la qualité de de la betterave arrachée
- Améliorer la qualité de l'arrachage

H - Filières Viandes (Viandes Blanches et Viandes de Ruminants) et Œufs

Filière Porc

Priorité 1

- Maitrise sanitaire des élevages (dont antibiorésistance, biosécurité...)
- Performance économique et environnementale des élevages
 - o Autonomie protéique et alimentaire des élevages
 - o Gestion des effluents et autres déchets
 - o Diminution de la consommation d'eau et d'énergie
 - o Réduction des impacts climatiques (GES, stockage du carbone ...)
 - o Efficacité alimentaire, reproduction, automatisation
- Qualité sanitaire des viandes et des produits carnés (2)
- Qualité technologique des viandes et des produits carnés (2)

Priorité 2

- Bien- être et protection animale (en élevage et en abattoir)
- Génétique et sélection animale
- Valorisation des coproduits et déchets
- Qualité organoleptique et nutritionnelle des viandes et des produits carnés (2)
- Développement de nouveaux produits et adaptation aux marchés (2)
 - o Santé humaine (santé publique et diététique)
 - o Segmentation des marchés et valeur ajoutée

Priorité 3

- Traçabilité et normalisation

Filière Ruminants

Priorité 1

- Maitrise sanitaire des élevages (dont antibiorésistance, biosécurité...)
- Performance économique et environnementale des élevages
 - o Autonomie protéique et alimentaire des élevages
 - o Gestion des effluents et autres déchets
 - o Diminution de la consommation d'eau et d'énergie
 - o Réduction des impacts climatiques (GES, stockage du carbone ...)
 - o Efficacité alimentaire, reproduction, automatisation
- Qualité sanitaire des viandes et des produits carnés (2)
- Protection animale en abattoir
- Bien- être en élevage

Priorité 2

- Génétique et sélection animale

- Valorisation des coproduits et déchets (2)
- Qualité organoleptique et nutritionnelle des viandes et des produits carnés (2)
- Qualité technologique des viandes et des produits carnés (2)
- Développement de nouveaux produits et adaptation aux marchés (2)
 - o Santé humaine (santé publique et diététique)
 - o Segmentation des marchés et valeur ajoutée

Priorité 3

- Traçabilité et normalisation

Filière Volailles - Lapin

Priorité 1

- Maitrise sanitaire des élevages (antibiorésistance, biosécurité...)
- Bien- être et protection animale (en élevage et en abattoir)
- Qualité organoleptique et nutritionnelle des viandes, des produits carnés, des œufs et des ovoproduits (2)
- Santé et sécurité au travail
- Performance économique et environnementale des élevages
 - o Autonomie protéique et alimentaire des élevages
 - o Efficacité alimentaire, reproduction, automatisation
 - o Gestion des effluents et autres déchets
 - o Diminution de la consommation d'eau et d'énergie
 - o Réduction des impacts climatiques (GES ...)

Priorité 2

- Valorisation des coproduits et déchets
- Qualité technologique des viandes, des produits carnés, des œufs et des ovoproduits (2)
- Qualité sanitaire des viandes, des produits carnés, des œufs et des ovoproduits (2)

Priorité 3

- Génétique et sélection animale
- Développement de nouveaux produits et adaptation aux marchés (2)
 - o Santé humaine (santé publique et diététique)
 - o Segmentation des marchés et valeur ajoutée
- Traçabilité et normalisation

I - Filières Laitières

Priorité 1

- Techniques et conduite d'élevage (alimentation, reproduction, automatisation,...) pour la performance économique des élevages
- Performance environnementale des entreprises (amont et aval) :
 - o Autonomie protéique et alimentaire des élevages
 - o Diminution des effluents et autres rejets d'élevage
 - o Valorisation des coproduits et déchets
 - o Diminution de la consommation d'eau et d'énergie
 - o Réduction des impacts climatiques (GES,...)
- Qualité sanitaire du lait et des produits laitiers
- Bien-être animal

Priorité 2

- Adaptation de la production laitière et des produits laitiers aux marchés et aux demandes du consommateur :
 - o Santé humaine (santé publique et diététique)

- Développement de nouveaux produits (segmentation du marché et création de valeur ajoutée)
- Maîtrise sanitaire des élevages
- Qualité organoleptique et technologique du lait et des produits laitiers (y compris outils de mesure de cette qualité)

Priorité 3

- Génétique et sélection animale
- Traçabilité, normalisation

J - Filière Pêche (Non financé par des crédits CASDAR)

Priorité n°1 : Maîtriser la gestion des déchets et la valorisation des sous-produits

- Innovation produits
- Organisation et logistique de la filière

Priorité n°2 : Maîtriser l'impact environnemental de la filière et les conditions d'acceptabilité sociétale

Priorité n°3 : Maîtriser la qualité organoleptique et sanitaire des produits pour répondre aux demandes des marchés et des consommateurs

- Qualité des produits
- Traçabilité et sécurité alimentaire
- Normalisation des produits
- Outils de mesure de la qualité

(1) Dans les filières végétales, les projets relatifs au matériel végétal sont éligibles si leur objet concerne :

- l'évaluation et la caractérisation du comportement des variétés et espèces y compris portes greffes ;
- la conservation des variétés ;
- la mise au point d'outils pour la génomique (hors création de variétés).

Toutefois, pour le dernier point, les projets seront soumis à l'expertise du Comité Scientifique et Technique (CST) du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) afin de vérifier l'absence de doublon et l'articulation avec les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Semences et sélection végétale » lancé par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

(2) Les projets relatifs à ces thématiques doivent concerner des actions centrées sur l'adaptation des matières premières à la transformation, en établissant un lien entre les qualités des matières premières et les caractéristiques sanitaires, technologiques ou organoleptiques des produits finaux.

ANNEXE 2 – Volet 2 : Priorités 2017

Toutes filières – National

Volet environnemental :

- la réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- la réduction des intrants (engrais de synthèse, produits phytopharmaceutiques, médicaments vétérinaires),
- le développement de méthodes alternatives (lutte intégrée, auxiliaires naturels, lutte biologique, préparations naturelles peu préoccupantes – PNPP)
- les économies d'énergie et d'eau,
- la valorisation agronomique des effluents,
- la diversification des assolements et l'allongement des rotations, l'association des cultures
- la protection des sols
- le maintien ou le développement du cheptel d'abeilles, et favorisation des autres pollinisateurs naturels
- la valorisation de la biomasse, y compris des effluents d'élevage, pour la production d'énergie destinée à l'exploitation agricole,
- le développement de l'autonomie de l'exploitation,

Volet économie et marchés :

- les coûts de production en exploitation
- la transformation à la ferme et vente directe
- la traçabilité des produits
- la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits
- l'aptitude à la transformation des produits agricoles
- *Mieux connaître les apiculteurs* : analyser le fonctionnement des exploitations par un suivi technico-économique
- *Bien-être animal* : uniquement pour les volailles et les palmipèdes

Volet conditions de travail

- réduction des risques d'accidents et maladies
- ergonomie, pénibilité et organisation du travail

Céréales - National

Volet environnemental :

- La réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- La réduction des intrants (engrais de synthèse, produits phytopharmaceutiques, médicaments vétérinaires),
- Le développement de méthodes alternatives (lutte intégrée, auxiliaires naturels, lutte biologique, préparations naturelles peu préoccupantes – PNPP),
 - dont la lutte contre les insectes au cours du stockage des céréales
- Les économies d'énergie et d'eau,

- La diversification des assolements et l'allongement des rotations, l'association des cultures,
- La protection des sols,
- La valorisation de la biomasse, y compris des effluents d'élevage, pour la production d'énergie destinée à l'exploitation agricole,
- Le développement de l'autonomie de l'exploitation.

Volet économie et marchés :

- Les coûts de production en exploitation,
- La transformation à la ferme et vente directe,
- La traçabilité des produits,
- La qualité organoleptique et nutritionnelle des produits,
- L'aptitude à la transformation des produits agricoles,
 - dont la qualité boulangère du blé
- La maîtrise du risque mycotoxines des céréales,
- La propreté des lots de céréales tout au long de la filière.

Volet conditions de travail

- Réduction des risques d'accidents et maladies,
- Ergonomie, pénibilité et organisation du travail.

ANNEXE 3 - NOTICE EXPLICATIVE

Demande d'aide financière pour l'appel à projets « **Expérimentation** » et l'appel à projets « **Elaboration de diagnostics et d'outils d'assistance technique en exploitation** »

PRÉAMBULE

La présente note a pour objectif de vous guider dans le dépôt en ligne de votre demande d'aide financière pour l'appel à projets « Expérimentation » et l'appel à projets « Elaboration de diagnostics et d'outils d'assistance technique en exploitation ».

On entend par **fiche** l'ensemble des données générales, techniques et budgétaires à renseigner selon les 29 rubriques décrites dans la présente note et constituant la demande d'aide financière pour la réalisation de tout ou partie du programme décrit.

On entend par **projet** une suite d'**actions** que l'on se propose d'accomplir pour arriver à un résultat. Tout projet pluriannuel doit être subdivisé en plusieurs phases d'une durée maximale de 18 mois. FranceAgriMer accompagne un projet au maximum pendant 5 ans pour l'expérimentation et 3 ans pour l'élaboration de diagnostics et d'outils.

En conséquence les données générales, techniques et budgétaires demandées se rapporteront selon le cas soit à un projet soit à une action.

Votre attention est appelée sur la nécessité de bien préciser les enjeux et contexte du projet lors du dépôt initial et à chaque phase : enjeu pour la filière, état de l'art, objectif du projet, matériel et méthodes, éventuellement résultats disponibles des phases précédentes. Tout dépôt incomplet sur ces points sera rejeté.

 Les projets éligibles doivent relever d'une démarche collective, les résultats attendus devant être dans l'intérêt de tous les opérateurs de la filière considérée. En conséquence **toute revendication de confidentialité n'est pas admise**. De même, **toute valorisation uniquement centrée sur un organisme professionnel local peut être considérée comme insuffisante**.

 **Seuls les projets dont le montant total des dépenses éligibles est supérieur à 40 000€ sont éligibles au financement de FranceAgriMer.**

 **Le montant de la subvention FranceAgriMer susceptible d'être apportée à un projet est compris entre 50 et 80% du montant des dépenses éligibles du projet et ne peut être inférieur à 20 000 €.**

 Pendant la phase du calendrier "**réponse à l'éligibilité**" vous pouvez modifier les rubriques signalées [*modifiable lors de la réponse à l'éligibilité*]. **Les rubriques signalées [*non modifiable*] ne peuvent plus être modifiées à l'issue de la période de saisie des fiches.**

Remarques préliminaires :

- Bien que vous ayez la possibilité de joindre des documents, pour une commodité de lecture de la fiche, il est recommandé d'utiliser cette option *a minima*.
- Une partie de votre fiche est consultable en accès libre (à partir de la Bibliothèque). Les rubriques en accès libre sont **surlignées**, les autres peuvent être lues uniquement par les détenteurs de code d'accès (instructeur de votre dossier de demande d'aide, experts).

1- Numéro :

Le numéro de la fiche est généré automatiquement dès la création de la fiche.

2- Date de réception :

Cette date est générée automatiquement lors de l'envoi de la fiche par le porteur du programme.

 La date de réception de votre demande est mise à jour lors de chaque envoi.

 **La date de début de projet doit être postérieure à la date figurant sur le premier accusé de réception.**

3- Porteur :

Cette zone est générée automatiquement à partir des données de votre compte utilisateur. Il s'agit de l'**organisme** qui dépose le programme à FranceAgriMer.

 **Le porteur du projet doit être la structure réalisant la majorité des travaux prévus.**

 **Un projet comportant un porteur et plusieurs partenaires doit faire l'objet d'un seul dépôt sur le site de FranceAgriMer. De même, un projet interrégional porté par un même demandeur ne doit pas être déposé dans chacune des régions concernées mais faire l'objet d'un unique dépôt.**

4- N° SIRET :

Cette zone est générée automatiquement à partir des données de votre compte utilisateur. 
Veillez à vérifier que ce numéro soit à jour. Dans le cas contraire, vous devez actualiser votre compte utilisateur.

5- Filière :

Cette zone est générée automatiquement.

 Si la filière ne correspond pas au programme que vous voulez déposer, adressez une demande de modification à experimentation@franceagrimer.fr

6- Localisation : [non modifiable]

La localisation est « nationale » si les résultats obtenus sont d'envergure nationale, la localisation est « régionale » (indiquer alors la région) si l'objet du programme est de portée locale.

S'il s'agit d'un projet interrégional, il faut indiquer toutes les régions concernées.

FranceAgriMer se réserve le droit de modifier la localisation le cas échéant.

7- Titre développé : [non modifiable]

Synthèse pertinente, en 2 lignes maximum, de l'objet du programme.

 S'il s'agit d'un programme pluriannuel, indiquez l'année.

8- Titre concis : [non modifiable]

Acronyme ou en 2 – 3 mots.

 **Ne mentionner ici aucune indication temporelle (ni année, ni numéro de phase...)**

 **Pour les projets pluriannuels avec reprises de fiche, le titre concis étant repris automatiquement l'année suivante, ne pas mentionner ici d'année ou de numéro.**

9- Responsable : [non modifiable]

Il s'agit de la personne qui pilote le projet. Préciser le nom, la fonction et **les coordonnées (téléphonique et mël) du responsable**, ainsi que l'organisme auquel il est rattaché.

 **Un projet uniquement dédié à la coordination n'est pas éligible.**

10- Les partenaires : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Le cas échéant indiquer "sans objet".

Sinon mentionner ici les partenaires participant à la réalisation technique (et le cas échéant au financement) du projet.

Pour chacun des partenaires, préciser :

1. le nom (raison sociale + sigle), le n° SIRET, le statut vis-à-vis de la TVA (assujettissement ou non assujettissement) et l'adresse de l'organisme.
2. le nom, la fonction et les coordonnées (téléphonique et mël) de la personne impliquée dans le projet.

 La répartition des tâches entre les différents partenaires n'est pas à indiquer ici mais dans la rubrique n°23 "Descriptif technique de l'action".

 Un budget prévisionnel détaillé et un plan de financement doivent être fournis par partenaire dans les rubriques n°27 et 28 ci-dessous.

11- Les autres associés : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Le cas échéant, indiquer le nom et l'adresse de toute personne ou tout organisme qui, par ses compétences ou son financement, est impliqué dans le projet. Préciser la nature de l'implication dans le projet (prestation technique, etc.).

Sinon indiquer "sans objet".

12- Les instances de validation : [non modifiable]

Le cas échéant, préciser les instances qui ont examiné et évalué le projet sur son contenu scientifique et technique et/ou sur sa pertinence pour les professionnels du secteur ou sous-secteur considéré. **Joindre alors les avis rendus.**

Sinon indiquer "sans objet".

13- Thème : [non modifiable]

Sélectionner un thème dans la liste déroulante. Si votre projet ne peut pas être rattaché à l'un des thèmes, vous pouvez adresser une proposition de thème à experimentation@franceagrimer.fr.

14- Sous-thème : [non modifiable]

Sélectionner un sous thème dans la liste déroulante. Si votre projet ne peut pas être rattaché à l'un des sous-thèmes de la liste, sélectionner "sans objet". Le cas échéant, adresser une proposition de sous-thème à experimentation@franceagrimer.fr.

15- Espèce(s) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité] :

Cocher une ou plusieurs cases.

16- Variété / Race : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité] :

Saisie libre et non obligatoire.

17- Objectif(s) économique(s) et stratégique(s) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

 **Mentionner [EXPE]** ici s'il s'agit d'une demande de financement pour l'appel à projets « **Expérimentation** »

 **Mentionner [AT]** ici s'il s'agit d'une demande de financement pour l'appel à projets « **Elaboration de diagnostics et d'outils d'assistance technique en exploitation** »

Débuter par la description de la problématique : situation économique de la filière, verrou scientifique, technique ou technologique...

Décrire le ou les objectifs spécifiques du projet permettant de contribuer à la résolution de cette situation ainsi que la nature des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Préciser si nécessaire la ou les relations avec la stratégie nationale de la filière ainsi que, le cas échéant, les intérêts réglementaires, techniques, scientifiques, environnementaux, sociaux....

Lorsqu'un projet comporte plusieurs actions, justifier la cohérence des actions entre elles.

Conclure en indiquant la question de recherche faisant l'objet du projet.

Rappels :

- Cette rubrique est libre d'accès.



Les documents attachés n'étant pas consultables en accès libre, **il est vivement conseillé de réserver la fonction document attaché**, uniquement pour apporter des précisions non essentielles à votre texte.

18 – Résultats attendus

Indiquer les résultats attendus à l'issue du projet, détaillés par phase, ainsi que les retombées économiques et/ou sociales attendues après appropriation (valorisation) de ces résultats par les acteurs économiques.

19- Etat des connaissances sur le sujet : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

- Faire un point des connaissances, références, diagnostics et outils (travaux, publications, brevets,...) disponibles sur le sujet. Faire un recensement exhaustif et ne pas se limiter aux travaux conduits par le porteur.
- Si nécessaire, indiquer les liens avec les projets ayant fait l'objet d'un financement FranceAgriMer (en cours ou passés).
- S'il ne s'agit pas de la première phase du projet, préciser les résultats obtenus lors des phases précédentes.

20- Durée du projet [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Indiquer les dates de début et de fin du projet.

La durée cumulée d'accompagnement d'un projet pluriannuel ne peut pas excéder 5 ans pour le volet 1 de l'AAP et 3 ans pour le volet 2. En conséquence, pour un financement au titre de l'exercice 2017, les projets commencés avant 2013 ne sont pas éligibles au titre du présent dispositif. La durée d'accompagnement du projet retenue par FranceAgriMer est soumise à validation de l'expertise scientifique et technique.

21- Demande de financement : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Indiquer les dates de début et de fin de la phase qui fait l'objet de la demande d'aide financière. La durée maximale d'une phase est de 18 mois.



La date de début du projet doit être postérieure à la date figurant sur le **premier accusé de réception émis lors du premier envoi de la fiche.**

22- Calendrier et tableau de réalisation : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Mettre en évidence les phases de travail et les échéances clés pour **toute** la durée du projet.

23- Description technique : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

- Décrire **précisément** le contenu du projet :
 - Les différentes **phases de travail** avec, le cas échéant, la répartition des tâches entre les différents partenaires ...
 - **Les différentes** modalités techniques ou expérimentales : le dispositif et les méthodes envisagées, l'échantillonnage, les variables mesurées, le traitement statistique des données,...
- Dans le cas des projets pluriannuels, préciser la partie de la description technique concernée par la présente demande d'aide financière.
 - ⚠ **Cette description technique doit être la plus complète possible afin de permettre la poursuite du processus de sélection et l'évaluation de votre projet par des experts indépendants.**

24- Forme(s) de valorisation envisagée(s) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

- Indiquer la ou les forme(s) de valorisation technique envisagée(s) à **l'attention des opérateurs de la filière considérée** (journée de formation, CD-Rom, fiches techniques,...)
 - ⚠ **Toute valorisation uniquement centrée sur un organisme professionnel local, un dépôt de brevet ou l'inscription de variétés rend le projet non éligible**
- Indiquer les actions qui seront mises en œuvre pour s'assurer de **l'appropriation des résultats et des réalisations par la filière** (indicateurs de l'utilisation des résultats et des réalisations par les opérateurs de la filière considérée).

Le détail de l'ensemble des diffusions est demandé dans la rubrique suivante.

25- Forme(s) de diffusion des résultats envisagée(s) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Indiquer la ou les formes de diffusion des résultats et des réalisations du projet envisagées (articles, ouvrages, séminaire...).

- ⚠ Toute revendication de confidentialité n'est pas admise.

26- Evaluation et répartition des moyens nécessaires : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

- ⚠ **Les données budgétaires sont à renseigner au niveau du tableur Excel « budget prévisionnel ».**

En lien avec la description technique du programme décrite précédemment, quantifier les moyens humains et matériels nécessaires à chaque phase du projet. Indiquer notamment pour les frais de personnel, le détail du nombre de jours (ou autre unité) et le coût unitaire correspondant (modèle de document disponible dans le menu « documentation » du site expérimentation).

Le but de cette rubrique est de justifier les données financières qui figurent dans le tableau Excel « budget prévisionnel ».

- ⚠ **Si plusieurs structures participent au projet, préciser les actions réalisées et les moyens mis en œuvre par chacune des structures.**

27- Budget prévisionnel (dépenses) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Si plusieurs partenaires participent à la réalisation du projet, il est demandé **un budget détaillé par structure** et un **budget consolidé du projet**.

Exception faite des dépenses de personnel qui ne sont pas concernées par la TVA, les montants éligibles sont les montants HT pour les organismes assujettis à la TVA et les montants TTC pour les organismes non assujettis à la TVA.

Les dépenses éligibles sont précisées au point 3 du cahier des charges.

28- Plan de financement (recettes) : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

- Si plusieurs partenaires participent à la réalisation du projet, il est demandé **un plan de financement par structure** et un **plan de financement consolidé du projet**.

⚠ **Le montant de la subvention FranceAgriMer susceptible d'être apportée à un projet est compris entre 50 et 80 % du montant des dépenses éligibles du projet et ne peut être inférieur à 20 000 €.** Cependant, la priorité sera donnée aux projets incluant un autofinancement et/ou un financement professionnel des dépenses éligibles.

Dans le cadre d'un projet porté par un chef de file et des partenaires, ces taux s'appliquent au chef de file et à chacun de ces partenaires.

⚠ L'intensité des aides publiques peut atteindre 100% des coûts admissibles pour les organismes publics et 80% pour les organismes privés y compris chambres d'agriculture.

Rappel : l'aide financière est versée au **porteur du projet** qui, le cas échéant, reverse l'aide à son ou ses partenaire(s).

29-Fiches liées : [modifiable lors de la réponse à l'éligibilité]

Vous pouvez sélectionner la ou les fiches que vous souhaitez lier à la fiche en cours de création. Il peut s'agir de projets sur les mêmes thématiques.

⚠ **Vous ne pouvez lier que des fiches de la même filière et de la même année.**